

APH des Vosges du Nord

Projet d'établissement SESSAD

“Association œuvrant pour les
Personnes en situation de Handicap
des Vosges du Nord”

2018 - 2022



IT.DIR.87



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LE PROJET ASSOCIATIF.....	4
II. L'ORGANISATION GENERALE.....	8
A. L'ORGANISATION DES SERVICES	9
B. LA CARTOGRAPHIE	10
C. LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)	11
1. <i>Organisation.....</i>	11
2. <i>Fonctionnement.....</i>	11
3. <i>Modalités de contrôle de gestion garantissant la maîtrise budgétaire.....</i>	11
D. ORGANISATION GEOGRAPHIQUE	12
E. SECTEUR D'INTERVENTION.....	14
III. L'EVALUATION INTERNE.....	15
A. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE	15
B. LE LIEN AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS-ANESM.....	16
IV. LA BIENTRAITANCE.....	17
A. INTRODUCTION	17
B. ZONES DE VIGILANCE.....	17
1. <i>Les axes communs à l'ensemble des structures.....</i>	17
2. <i>Les structures d'accompagnement.....</i>	18
3. <i>Les structures de vie collective.....</i>	19
4. <i>Les prestations de soin.....</i>	19
5. <i>Le travail adapté.....</i>	19
V. LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD).....	20
A. L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE.....	20
B. LES MISSIONS.....	20
1. <i>Cadre légal d'intervention.....</i>	21
2. <i>L'agrément.....</i>	22
C. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE	22
1. <i>Description du public accueilli.....</i>	22
2. <i>Expression et participation des usagers.....</i>	23
3. <i>Place de l'entourage.....</i>	23
D. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION.....	24
1. <i>La nature de l'offre de service.....</i>	24
2. <i>Organisation interne de l'offre de service.....</i>	25
3. <i>l'ancrage des activités dans le territoire : Partenariats et ouverture.....</i>	27
E. LES PRINCIPES D'INTERVENTION	29
F. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES	29
G. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT.....	31

INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord, une organisation dynamique

L'Association œuvrant pour les Personnes en situation de Handicap des Vosges du Nord, ex-APAEIIE, est une association à but non lucratif créée en 1969, qui œuvre à l'accompagnement de personnes en situation de handicap intellectuel. Aujourd'hui, l'APH des Vosges du Nord accueille et accompagne des usagers de tous âges et réalise des missions allant du dépistage précoce et du diagnostic de handicap intellectuel, à l'accompagnement et aux soins de personnes handicapées vieillissantes.

Les évolutions sociales, professionnelles et techniques se sont accélérées ces vingt dernières années avec pour conséquence des changements dans les rapports sociaux, familiaux, communautaires ou professionnels. Nos repères traditionnels s'en trouvent affectés et une impression de mouvement et de changement permanent bousculent nos habitudes et nos rythmes de vie. Les organisations qui étaient relativement stables jusque-là sont contraintes de s'adapter.

Deux attitudes à adopter, soit résister et tenter de revenir au passé, soit intégrer les nouvelles connaissances et les nouveaux systèmes afin d'être en capacité de vivre dans un monde changé, en adoptant ses nouveaux modes de pensée. Accepter le changement et le mouvement ne signifie pas un abandon de nos valeurs humanistes, mais au contraire favorise une attitude positive qui permet de les animer dans cette nouvelle dynamique. C'est le choix qu'a fait l'APH des Vosges du Nord, en améliorant son organisation et son système d'information.

C'est ainsi que nous avons engagé depuis plusieurs années cette démarche de mise en synergie de l'ensemble du dispositif APAEIIIE, aujourd'hui l'APH des Vosges du Nord, en créant une organisation par processus, construite à partir des différents métiers de notre secteur professionnel. Cette orientation nous permet de sortir de la logique de structure, centrée sur elle-même et d'intégrer une logique de service et de projet.

L'objectif principal est d'éviter le repli sur soi et sur la sphère professionnelle immédiate, en s'ouvrant aux espaces internes à l'Association et en communiquant mieux avec l'environnement social et professionnel externe à l'établissement ou au service.

Cette nouvelle façon de travailler se traduit dans la conception de nos projets d'établissements et de services qui ne peuvent plus être pensés de manière isolés, mais comme un ensemble interactif et dynamique. C'est pour cette raison que nous avons élaboré un document unique qui regroupe tous les processus de l'APH des Vosges du Nord en interactions avec les structures, dans un cadre global qui les rende lisible et compréhensible.

I. LE PROJET ASSOCIATIF

PREAMBULE

La dynamique de rapprochement associatif

L'APH des Vosges du Nord est née de la volonté de l'APAEIIE d'INGWILLER et de l'AAPAH de WINGEN-SUR-MODER de lier leurs destins en rapprochant ces deux associations situées sur un territoire de proximité, et dont nombre de membres et de bénéficiaires sont proches.

2014 : Cette dynamique a été engagée dès juillet 2014 avec la signature d'une première convention cadre, reconduite en 2015, en vue d'un rapprochement associatif entre l'APAEIIE d'Ingwiller et l'AAPAH de Wingen sur Moder.

2016 : En novembre 2016, les Conseils d'Administration de l'AAPAH et de l'APAEIIE, réunis lors d'une même séance, décident de travailler à la fusion de leurs deux associations à l'horizon du 1er janvier 2018.

2017 : Signature du Traité de fusion le 30 juin 2017 et validation de ce Traité par les Assemblées générales extraordinaires de l'AAPAH, le 12 octobre, et de l'APAEIIE, le 16 novembre de la même année.

2018 : Fusion des deux associations, devenue effective le 1er janvier 2018. Modification des statuts associatifs de l'APAEIIE et adoption du nouveau projet associatif 2018 – 2022 lors de l'AG mixte du 11 janvier 2018.

Historiques

L'APAEIIE : l'Association Participant à l'Accompagnement, à l'Education et à l'Intégration des personnes en situation de handicap d'Ingwiller et environs, a été créée en 1969, à l'initiative de quelques membres fondateurs, en collaboration avec le Rotary Club de la région. Ses statuts ont été modifiés en 2006.

L'Association a pour but essentiellement :

- L'accompagnement de toute personne concernée par le handicap au cours de sa vie.
- L'éducation comme cœur de la mission.
- L'accompagnement social dans la poursuite de la mission d'éducation.
- La formation permettant la compensation du handicap par l'accès à la connaissance, au savoir et savoir-faire indispensables à un parcours professionnel adapté ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs.
- Les soins nécessitant des moyens spécifiques sur le plan thérapeutique.
- La prise en compte de la famille comme lien et repère, avec la volonté d'associer et de soutenir les parents et la cellule familiale.

Pour parvenir à ce but, l'Association crée et gère des Etablissements et Services d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap ainsi que toute structure et activité conformes à son objet.

L'Association est à but non lucratif.

L'AAPAH : l'Association des Amis et Parents des Adultes Handicapés du Pays de la Petite Pierre et de ses Environs, a été fondée en 1998.

La Résidence du Hochberg a ouvert ses portes en 2004. Elle est née de la volonté partagée de l'AAPAH et de la Communauté de Communes du Pays de la Petite Pierre de répondre aux besoins des personnes handicapées adultes dépendantes dans le cadre d'une politique de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et de maintien de la population existante sur le territoire.

La résidence comprend :

- un FAS (foyer d'accueil spécialisé) en hébergement permanent
- un FAM (foyer d'accueil médicalisé) en hébergement permanent
- un FAM, accueil de jour.

L'Association a pour but essentiellement de :

- Poursuivre auprès des pouvoirs publics départementaux et des autorités publiques ainsi que de tout organisme public ou privé, toute action en faveur des personnes en situation de handicap, afin de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale ;
- Gérer la Résidence du Hochberg, située au 1, rue du Château Teutsch, à Wingen-sur-Moder ;
- Créer et gérer tout service ou établissement répondant aux buts de l'association ;
- Apporter des réponses adaptées à des situations, des demandes et des besoins très divers.

L'Association est à but non lucratif.

LES VALEURS ASSOCIATIVES

Des valeurs associatives communes

Le présent projet associatif de l'APH des Vosges du Nord reprend les principes qui guident l'action des associations qui ont concouru à sa naissance.

Les valeurs défendues par ces associations constituent des repères pour la pratique de tous ses acteurs.

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

Des valeurs à l'égard des personnes

- La reconnaissance de la différence et le refus de toute pratique discriminatoire

- Le respect fondamental de la personne, de sa vie et de son devenir
- Le droit à la dignité pour chacun
- La participation à une vie sociale au sein de la société et de la cité
- La promotion de la solidarité sous toutes ses formes

Des valeurs du vivre ensemble

- La reconnaissance de tout être humain comme acteur à part entière de la société
- La foi en la capacité humaine à créer et à participer à une vie collective
- L'accueil et l'accompagnement des personnes tout au long de leur vie
- La recherche incessante du bien-être de la personne accueillie et accompagnée

Des valeurs citoyennes

- La participation de la personne handicapée et des structures adaptées à la vie citoyenne
- Le rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap
- La participation aux instances professionnelles ou administratives par des réflexions et propositions
- L'intégration dans les réseaux professionnels
- L'action dans la référence constante à l'éthique et à la déontologie.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

S'inscrire dans le cadre des politiques publiques

- Œuvrer afin que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap permette un changement en profondeur du regard qu'on leur porte.
- Répondre à l'ensemble des besoins de la personne (éducation, formation professionnelle, soins, accompagnement social...),
- Développer et promouvoir les actions culturelles, sportives et de loisirs dans tous les établissements et services, et auprès de tous les publics.
- Mettre en place des plates-formes techniques communes, pour offrir des solutions adaptées.
- Veiller à ce que les établissements et services s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques : promouvoir la bienveillance, garantir les droits, la qualité de vie et la protection des personnes, sans entraver leur liberté, en les accompagnant dans leurs choix et dans la mise en œuvre de leurs projets individuels.
- Prendre en compte la famille comme lien et repère, avec la volonté d'associer et de soutenir les parents et la cellule familiale.
- Développer la coopération avec d'autres associations.

Prendre en compte l'évolution du secteur médico-social

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur

- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles
- Rechercher des fonds et ressources financières hors aides publiques : tel que mécénat, philanthropie ...pour conserver une part d'autonomie et une capacité d'innovation
- Veiller à mettre en œuvre une gouvernance associative démocratique, ouverte sur son environnement et tournée vers l'avenir

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Toute l'action des établissements et services est également sous tendue par la dynamique associative, autour des idées d'innovation, d'actions en réseau, de développement de la participation, d'évaluation, d'optimisation et de mutualisation.

Cela se traduit notamment par :

- Une unité associative affirmée,
- La poursuite et l'adaptation des actions entreprises,
- L'innovation, la pérennisation de l'activité.
- La volonté de s'informer des évolutions scientifiques et techniques du secteur médico-social et des domaines liés.
- L'adaptation des structures aux besoins et l'évolution de ces derniers,
- La valorisation des spécificités de chaque établissement,
- La définition de pôles de compétences et leurs transversalités et articulations favorisées,
- Le concours de collaborateurs, équipes de professionnels formés, informés, créatifs et associés,
- La participation active des personnes et des familles,
- La responsabilisation des professionnels, la lisibilité des projets, la mise en place d'outils de formalisation,
- La lisibilité et la valorisation des initiatives à l'égard des partenaires et des acteurs de la vie sociale,
- Le respect des objectifs issus de la charte associative,
- Le respect de la réglementation,
- Le renforcement de la protection des usagers,
- L'élaboration d'un plan de communication, pour se faire connaître et promouvoir nos valeurs.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives du nouvel ensemble -APH des Vosges du Nord- résultant de la fusion de l'APAEIE et de l'AAPAH et d'une modification des statuts sont, pour la période 2018-2022 :

- La consolidation et l'intégration du nouveau périmètre associatif, afin de trouver une unité associative et professionnelle.
- Le développement de l'organisation par processus et le maintien de la certification ISO 9001, ou d'autres éventuellement appelées à lui succéder.

- La reconnaissance de l'APH des Vosges du Nord en tant qu'acteur médico-social sur le territoire.
- Le lancement de nouveaux projets et la réponse à des appels à projets, d'accueil, d'accompagnement et de propositions de services nouveaux ou de prestations nouvelles dans le domaine du médico-social ou d'autres domaines liés.

II. L'ORGANISATION GENERALE

L'organisation des établissements et services a évolué depuis une dizaine d'années, dans le but de mieux intégrer dans ses projets et dans ses pratiques, l'évolution des compétences professionnelles, l'ouverture à l'environnement professionnel, scolaire et social ainsi que les besoins et demandes des usagers et de leurs familles.

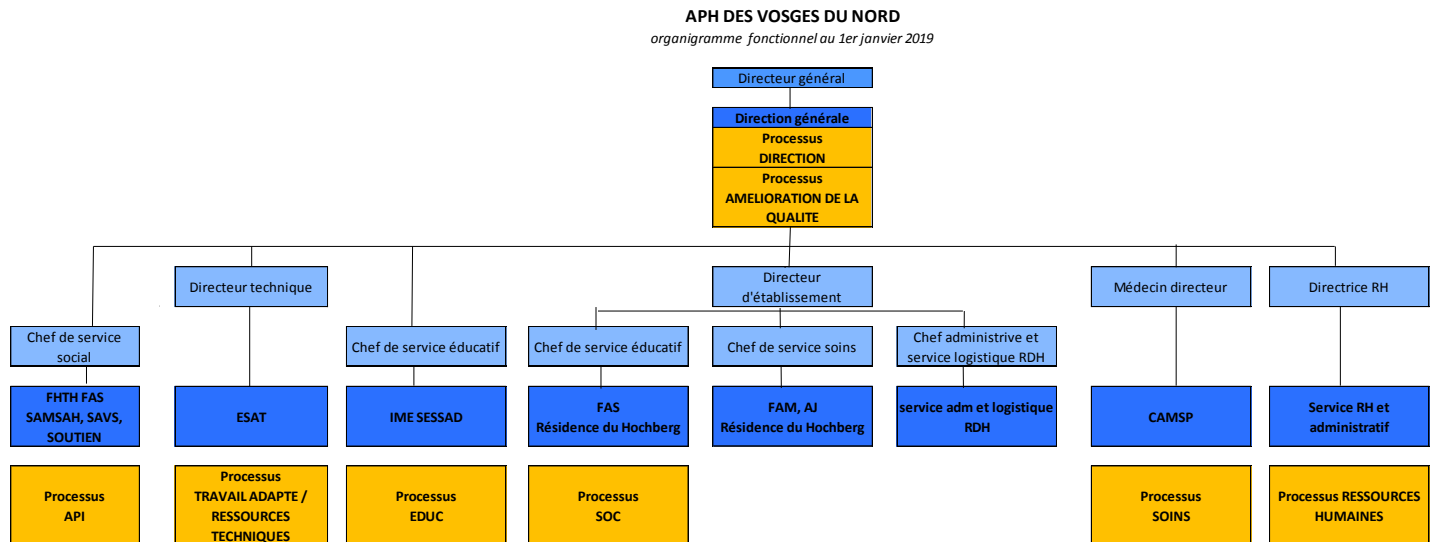
La logique dite de structure, historique et fortement marquée par un modèle institutionnel hiérarchique, est encore présente dans le fonctionnement, mais la logique fonctionnelle est maintenant bien en place. Elle permet de structurer les projets d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre, dans une dynamique professionnelle au service des projets individuels et collectifs. Ce modèle de fonctionnement a permis une mise en synergie des structures qui s'organise à partir des emplois et des compétences.

Les directeurs opérationnels intègrent ces logiques de l'organisation, ils occupent une double fonction :

- **Hiérarchique** pour assurer la direction de la structure en ce qui concerne :
 - La mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
 - L'animation d'équipe et l'organisation du travail dans les structures ;
 - La sécurité et la bienveillance ;
 - L'accueil des usagers et les relations avec les familles ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ;
- **Fonctionnelle** pour la coordination et l'animation des professionnels concernés par le processus :
 - Réunions régulières ;
 - Formations professionnelles ;
 - Réseau professionnel ;
 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'outils communs.

A. L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation de l'APH des Vosges du Nord intègre cette double fonction hiérarchique et fonctionnelle. L'organigramme fonctionnel est défini selon le découpage suivant :

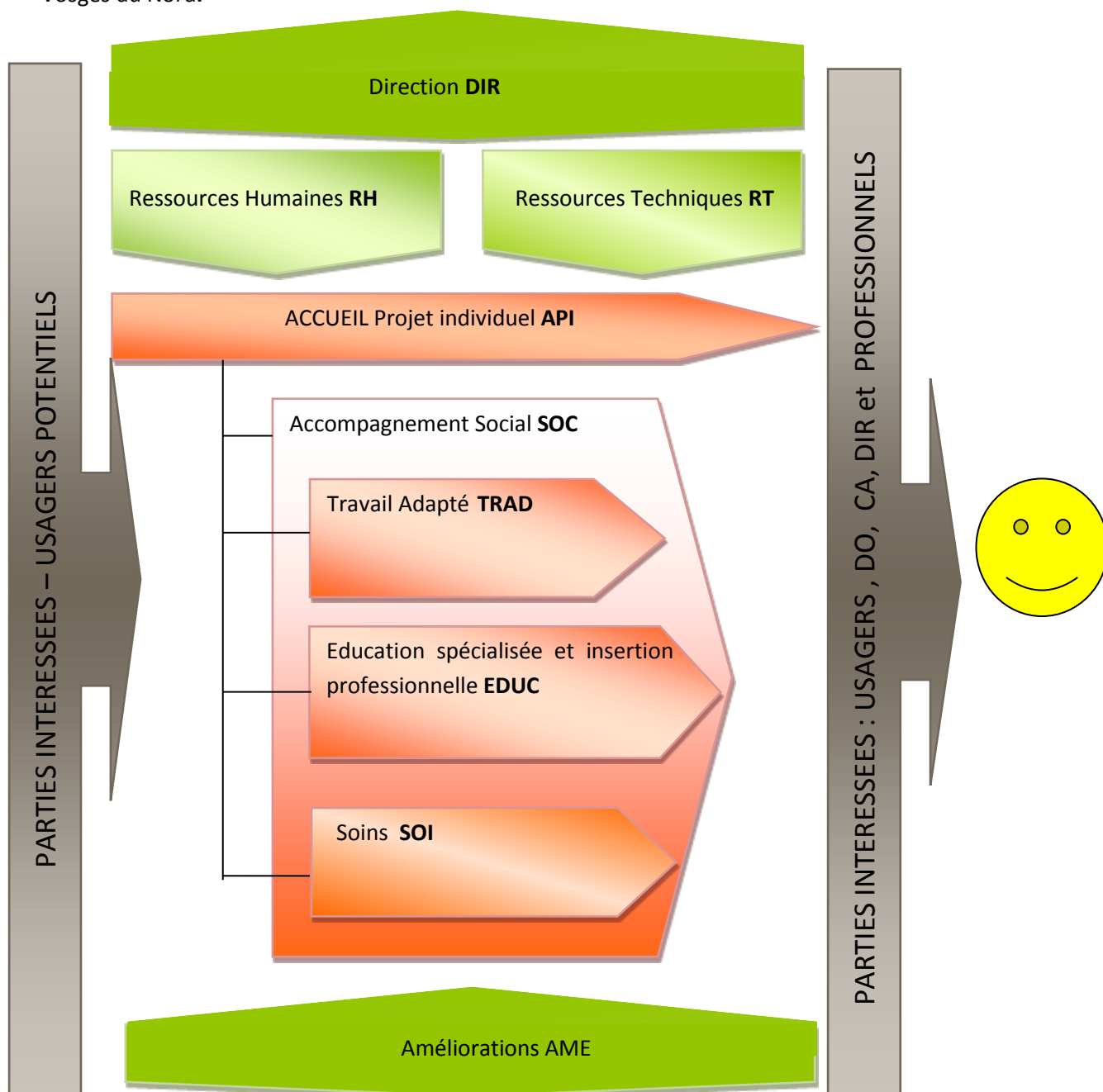


La dynamique qui s'est développée dans ce cadre, a permis de mettre en place une organisation par processus métier.

Cette organisation nous permet de valider une certification **ISO 9001 version 2015** (*hors résidence du Hochberg en 2018 et 2019*).

B. LA CARTOGRAPHIE

La cartographie illustre le fonctionnement par processus tel qu'il est mis en œuvre à l'APH des Vosges du Nord.



PROCESSUS SUPPORTS

DIR : Direction
RH : Ressources humaines
RT : Ressources techniques
AME : Amélioration

PROCESSUS OPERATIONNELS

API : Accompagnement Projet Individuel
SOC : Social
EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle
TRAD : Travail Adapté
SOI : Soins

L'organisation par processus est décrite dans le Manuel de Management.

C. LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)

1. ORGANISATION

Le Comité de direction est composé de l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'Association.

2. FONCTIONNEMENT

Le CODIR est animé par le Directeur général. Il traite notamment les sujets suivants :

- La mise en œuvre du projet associatif défini par l'Association ;
- Les questions qui relèvent de la gestion et de l'administration des différents processus ;
- La bienveillance ;
- La Gestion des Ressources Humaines ;
- L'Évaluation et le Management par la qualité ;
- La place des dispositifs associatifs sur notre territoire d'intervention ;
- L'intégration des évolutions législatives dans nos projets ;
- Le traitement de problématiques ponctuelles qui peuvent avoir une incidence plus globale au niveau de l'Association et nécessite des ajustements du cadre de fonctionnement ou des orientations.
- De toute question en lien avec l'organisation des structures, la sécurité au travail ou des usagers, l'animation des projets et la communication interne et externe.

Les moyens pour mettre en œuvre cette politique sont divers, en fonction du projet.

Les moyens managériaux prévus dans la planification sont :

- *Les réunions « CODIR »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'organisation et de l'administration générale de l'Association et des structures.
- *Les réunions « AME »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'amélioration continue et de l'innovation.
- *Les réunions thématiques*
Elles sont ponctuelles et traitent d'un point particulier. Elles réunissent l'ensemble ou une partie seulement des membres de la direction, les professionnels compétents et impliqués dans le projet concerné. Elles sont animées par le manager en charge du projet à traiter.

3. MODALITES DE CONTROLE DE GESTION GARANTISSANT LA MAITRISE BUDGETAIRE

- Un suivi mensuel de l'activité réalisée par le service est assuré dans le cadre de la réunion CODIR ;

- Un suivi mensuel des indicateurs de dépenses est assuré par la personne en charge du contrôle de gestion interne, en lien avec le directeur général ;
- Une procédure d'achat est en place :
 - validation et suivi de la commande par le cadre autorisé ;
 - réception et contrôle de la prestation ou de la marchandise par une personne habilitée ;
 - contrôle du BL et de la facture avant paiement ;
 - enregistrement comptable et paiement par le service financier.
- Une procédure de mise en paiement des paies est en place :
 - Centralisation des données variables durant le mois ;
 - Intégration des absences, congés, heures supplémentaires... en fin de mois ;
 - Etablissement du bulletin de paie par le service en charge des paies ;
 - Contrôle des bulletins par le contrôle de gestion interne et mise en paiement.

La comptabilité et les paiements sont contrôlés annuellement par un cabinet d'expertise comptable et certifiés par un commissaire aux comptes, avant la présentation au CA puis en AG. Le commissaire aux comptes s'assure de la bonne gestion des établissements et services de manière globale.

D. ORGANISATION GEOGRAPHIQUE

Les établissements et services de l'APH des Vosges du Nord sont situés à Ingwiller, Wingen-sur-Moder et Saverne. Une permanence est effectuée régulièrement par les professionnels du CAMSP à Sarre-Union.

Les adresses des différents sites sont les suivantes :

IME "Léonard de Vinci" / Institut Médico-Educatif

Rue des Ecoles - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 44 55

FAS / Foyer d'Accueil Spécialisé - Accueil de jour

Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 99 81"

FOYER D'HEBERGEMENT

Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 29 57"

ESAT "Les Ateliers du Herrenfeld"

Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

Tél. : 03.88.89.51.82"

SESSAD / Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER

Tél. : 03 88 89 88 86"

SAMSAH / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 89 20 81"

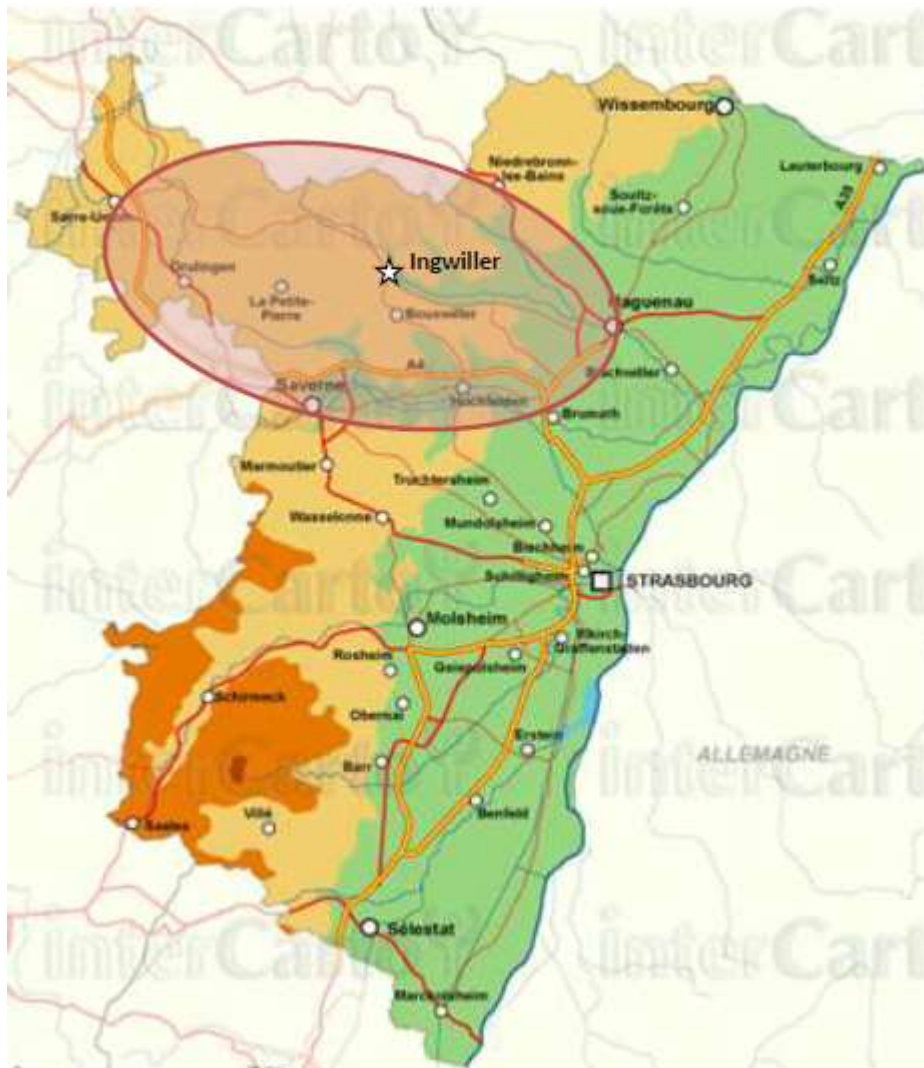
SAVS / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 89 20 81"

CAMSP "Raphaël" / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER
Tél. : 03 88 89 88 89
2 rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE
Tél. : 03 88 02 03 06

Résidence du HOCHBERG / FAS - FAM - Accueil de jour
1, rue du Château Teutsch - 67290 Wingen-sur-Moder
Tél. : 03.88.89.88.54"

APH des Vosges du Nord / Siège social
Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller
Standard : 03.88.89.51.82"

E. SECTEUR D'INTERVENTION



III. L'ÉVALUATION INTERNE

A. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE

Les modalités d'évaluation interne s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en lien avec la législation, la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques. Elle intègre les données externes : partenariat, réseaux professionnels et associatifs locaux.

Elle fait partie du système de management mis en œuvre.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les réunions CODIR, AME et thématiques ;
- Une organisation par processus ;
- Un système d'information qui s'appuie sur un réseau informatique favorisant une certaine fluidité de l'information ;
- Une base documentaire commune à toutes les structures ;
- Des objectifs en lien avec les besoins et demandes des usagers ;
- Des tableaux de bord qui déclinent les indicateurs dans le but d'évaluer les objectifs fixés par processus, de manière continue ;
- Des enquêtes de satisfaction ;
- Des projets individuels qui associent les usagers et leurs familles ;
- La revue de direction ;
- Des audits internes annuels réalisés par des auditeurs formés ;
- Des audits externes annuels réalisés par le Société Suisse pour la Qualification SQS ;
- L'évaluation externe telle qu'elle est prévue par la loi.

B. LE LIEN AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS- ANESM

Reco de BPP de l'ANESM	CAM SP	IME	FH	FAS	RDH	Sess.	SAVS	ESAT
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	X	X	X	X	X	X	X	X
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X
Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X
La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	X	X	X	X	X	X	X	X
Mission du resp. d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	X	X	X	X	X	X	X	X
La conduite de l'évaluation interne dans les ESSMS relevant de l'art. L.312-1 du CASF	X	X	X	X	X	X	X	X
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	X	X	X	X	X	X	X	X
Prévention des risques liés à la structure	X	X	X	X	X			X
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap pour les SESSAD						X		
Mission du resp. de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile						X	X	
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes							X	
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT								X
Cadre de vie en collectivité Hygiène			X		x			
Cadre de vie en collectivité, Alimentation, Nutrition		X	X	X	x			X
Programme « Qualité de vie en MAS et en FAM »					x			
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé en CAMSP	x							
Les spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques			x	x	x		x	X
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et des adultes handicapés : Prévention et réponses	x	x	x	x	x	x	x	X
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	x	x	x	x	x	x	x	X
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	x	x	x	x	x	x	x	X
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de l'adulte			x	x	x		x	X

IV. LA BIENTRAITANCE

A. INTRODUCTION

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 janvier 2002 grâce à laquelle l'évaluation et la protection des personnes ont été renforcées. L'ANESM à travers la publication de ses recommandations accompagne les structures dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mais aussi de la prévention des risques de maltraitance. La gestion des risques de maltraitance s'inscrit dans une démarche plus globale et complexe comprenant un volet préventif et un volet curatif.

La maltraitance renvoie à des situations allant de la négligence à la violence (infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation de droits, brutalité, sévices, etc.). Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

B. ZONES DE VIGILANCE

1. LES AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

Information des dispositifs d'aide et de repérage des faits de maltraitance dans les livrets d'accueil et les règlements de fonctionnement

Chaque document comporte une information sur l'existence du numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, le 3977. Cette plateforme téléphonique nationale centralise l'ensemble des appels et assure une première écoute. Elle oriente et transmet ensuite aux centres locaux tout appel nécessitant une analyse, des conseils ou des informations.

Développement d'une culture de sécurité et de confiance permettant aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer des enseignements pour mettre des mesures de prévention en place

Les membres du personnel par leur disponibilité et leur écoute contribuent également en toute circonstance à prévenir et empêcher toute forme d'agressivité, de violence ou de maltraitance.

Les pratiques et les situations socio-éducatives sont reprises et régulées par les cadres et leurs équipes à l'occasion des temps de réunions et de briefing, définis et repérés.

La qualité de la coordination et du passage de consignes est importante. Des transferts de consignes sont organisés par la voie informatique, fiche de transmission soc au sein des dossiers usagers, cahier de liaison informatisé, mais aussi par des temps d'information directe : briefing.

Existence de protocole d'intervention en cas de faits de maltraitance ou de fait de violence

Des procédures spécifiques sont en place au sein de l'établissement. Elles précisent la marche à suivre pour les professionnels en cas de violence avérée d'un usager envers un autre, d'un professionnel envers un usager, en cas de suspicion de faits de maltraitance mais aussi en cas de révélation de faits de maltraitance. Elles sont régulièrement présentées et reprises en réunion d'équipe.

Garantie à l'usager en lien avec son représentant légal et sa famille, d'être coauteur de son projet à travers la mise en place d'une fonction de Coordinateur de Projet Individuel (CPI)

Chaque professionnel dédié à cette fonction a été formé à l'écoute de l'usager et de son entourage ainsi qu'à la gestion de situations conflictuelles, de manière à garantir à tous une qualité de suivi de leur projet. Des temps particuliers et bien définis sont dédiés à cette fonction de manière afin d'accorder le temps nécessaire à l'accompagnement dans l'annonce et l'acceptation de certaines étapes du parcours de la personne accueillie, réorientation, régression, divergence de vue...

Mise en place d'un seul et unique Projet Individuel par personne accueillie

L'existence d'un seul projet pour une personne accueillie dans plusieurs structures lui garantit une cohérence dans les accompagnements et une meilleure coordination des prises en charge.

Recherche constante de l'amélioration des services à la personne accueillie au travers des PR API SOC, EDUC, TRAD et SOI

A travers la démarche qualité en cours, les services rendus aux usagers sont régulièrement évalués. Annuellement un état de satisfaction des usagers et de leur entourage est effectué.

2. LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Respect des habitudes de vie de la personne accueillie

A l'admission de chaque nouvelle personne, un bilan socio-éducatif (compétences sociales, comportement...), le cas échéant un bilan infirmier (régularité de la nutrition et prise de médicaments) et un bilan en ergothérapie (agencement sécurisation logement, déplacements...), sont effectués afin de recueillir les habitudes et le rythme de vie, ainsi que les besoins et les souhaits de la personne accompagnée dans son cadre de vie habituel. Il est tenu compte de ces données tout au long de l'accompagnement.

Respect de l'intimité dans l'accompagnement aux actes d'hygiène et de soins corporels

Les toilettes et soins d'hygiène à domicile sont proposés et négociés avec la personne. Ils se déroulent dans un cadre sécurisé et de confort pour l'usager et le professionnel du soin.

Respect de l'environnement de la personne accompagnée.

Les personnes proches de l'usager sont associées aux démarches d'aide et d'accompagnement à domicile.

3. LES STRUCTURES DE VIE COLLECTIVE

Prise en compte dans l'organisation collective des habitudes de vie de chaque personne accueillie. (Personnalisation des aspects domestiques)

Adaptation des moyens de développement de l'autonomie (vie domestique) aux capacités et aux souhaits de chaque personne.

Garantie d'un espace privatif dans le cadre de l'hébergement et respect de la confidentialité et de l'intimité des personnes accueillies.

Gestion des perturbations de la vie collective (rappel régulier des règles de fonctionnement et réajustement des règles aux nouvelles problématiques, échange réguliers autour des règles de vie...)

4. LES PRESTATIONS DE SOIN

Respect de la confidentialité concernant la situation médicale mais aussi sociale, auprès des partenaires notamment ; obtention de l'accord de l'utilisateur et de la famille pour toute transmission d'information.

Respect de l'intégrité physique et psychique de la personne.

Prévention, mise en évidence et prise en charge des douleurs physique et/ou morale.

Observation et prise en compte de toute modification comportementale.

Coordination des soins proposés dans la structure et par les partenaires : afin de respecter les objectifs, en prenant en compte le rythme et l'organisation de la personne accueillie et de ses parents.

5. LE TRAVAIL ADAPTE

Personnalisation et adaptation du poste et du rythme de travail en fonction des capacités physiques et des compétences cognitives et psychiques du travailleur en situation de handicap.

Formation et sensibilisation des professionnels aux troubles psychiatriques et à leurs conséquences sur le public accueilli.

V. LE SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)

A. L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE

Les grandes étapes historiques du SESSAD sont les suivantes :

- **Le 1^{er} août 1990** : **Agrément initial** autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile de 10 places pour enfants et adolescents âgés de 0 à 21 ans.

Ce service était rattaché géographiquement à l'IME.

- **Le 9 septembre 1991** : **Signature de la convention** entre les caisses d'assurance maladie et l'association déterminant les conditions de prise en charge des frais afférents aux enfants bénéficiaires de l'assurance maladie.

- **Le 30 juin 1999** : **Modification de l'agrément du SESSAD** qui a pris effet le 22 novembre 1999. Cette modification d'agrément porte l'autorisation d'accueil à 12 places pour des enfants âgés de 0 à 20 ans, dont 9 places destinées à des enfants déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, et 3 places destinées à des enfants polyhandicapés. Le service est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à compter du 1er octobre 1999 pour la totalité des 12 places autorisées.

- **Le 24 juillet 2006** : **Modification d'agrément** portant à 20 places la capacité d'accueil du SESSAD, dont 17 places destinées aux enfants porteurs de déficience intellectuelle, et 3 places destinées aux enfants polyhandicapés.

- **Le 1^{er} avril 2011** : **Signature d'un bail emphytéotique** pour une durée de 25 ans, avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse, concernant les locaux du CAMSP et du SESSAD situés rue du Pasteur Herrmann à INGWILLER.

- **Le 3 janvier 2017** : **Renouvellement de l'agrément du SESSAD** pour une durée de 15 ans, capacité d'accueil maintenue à 20 places.

Conformément à la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de la HAS sur « L'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement et de service », la rédaction de ce projet a été élaborée avec la participation active de l'équipe du SESSAD, ainsi qu'une concertation avec des représentants du CSE, du CA, des professionnels du CAMSP, des familles et des partenaires.

Ce projet d'établissement a été validé en Conseil d'Administration le 10 janvier 2019.

B. LES MISSIONS

Les missions du SESSAD visent à :

- Favoriser le développement de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte dans son cadre de vie ordinaire
- Promouvoir l'inclusion scolaire et professionnelle ainsi que la participation à la vie sociale
- Assurer un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique personnalisé

- Coordonner les soins dans un travail de partenariat avec les institutions du secteur scolaire, social, médico-social et médical
- Soutenir l'entourage familial du jeune

1. CADRE LEGAL D'INTERVENTION

L'intervention des professionnels du SESSAD s'inscrit dans un cadre légal, qui croise à la fois les chemins du droit commun (pour exemple : le secret professionnel, l'obligation de dénoncer les crimes ou délits dont on a connaissance, l'autorité parentale...) mais également ceux du secteur social et médico-social tel que les lois et les orientations suivantes :

- Loi du 2 janvier 2002 *Rénovant l'action sociale et médico-sociale*
- Loi du 11 février 2005 *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*

Le principal texte juridique de référence est **l'ANNEXE XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, qui définit les missions précises des SESSAD :**

- ✓ **Article 48 : L'action du SESSAD est orientée selon les âges vers :**
 - La prise en charge d'enfants et de jeunes de 0 à 20 ans
 - L'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant et du jeune
 - L'accompagnement du parcours de l'enfant et du jeune
 - L'approfondissement du diagnostic
 - L'aide au développement et à l'autonomisation de l'enfant et du jeune avec des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques
 - Le soutien à la scolarité

Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, école, lieux de loisirs, de culture, accueil périscolaire...) et dans les locaux du Service.

Le SESSAD intervient en lien avec les partenaires du soin, de l'Education Nationale, les services sociaux et les services de la protection de l'enfance.

Des conventions sont passées avec certains établissements scolaires, services ou avec des intervenants spécialisés proches du domicile des parents.

Le SESSAD veille à la coordination de ces différentes actions.

- ✓ **Article 49 : Le SESSAD comprend une équipe éducative, médicale et paramédicale**

Les éducateurs et psychologue assurent des actions orientées vers le développement de la personnalité et la socialisation des enfants ou adolescents.

- ✓ **Article 51 :** Lorsque le SESSAD intervient dans le cadre scolaire, une convention passée avec l'inspecteur d'académie ou le chef d'établissement scolaire précise les conditions d'intervention du service dans le cadre du projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'ensemble.

Les principales Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS applicables à l'accompagnement des enfants par le SESSAD sont les suivantes :

- L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (février 2011)

Nous ferons régulièrement référence à cette recommandation dans ce projet de service.

- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (décembre 2008)
- La bientraitance (juin 2008)
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent (mars 2012)

2. L'AGREMENT

Le SESSAD est agréé pour accompagner **20 enfants et jeunes** âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

3 places sont dédiées à la prise en charge d'enfants/ de jeunes présentant un polyhandicap.

C. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

1. DESCRIPTION DU PUBLIC ACCUEILLI

Depuis la création du CAMSP de l'APH des Vosges du Nord en 2010, le profil du public accompagné par le SESSAD a considérablement évolué. En effet, l'accompagnement des 0-6 ans a cédé sa place à l'accompagnement de jeunes scolarisés, notamment à partir de la grande section de maternelle.

Un SESSAD est de plus en plus souvent recommandé lors des orientations scolaires des enfants et des jeunes, pour accompagner les familles dans l'annonce du handicap ou dans leur relation à la situation de handicap. Toutefois, le SESSAD demeure une demande des familles.

Nous constatons également que de plus en plus de notifications d'orientation vers un SESSAD, nous parviennent pour le suivi de jeunes de 15 à 18 ans dans un souci d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle. La plupart de ces jeunes présentent un trouble du spectre de l'autisme. Ils ont su s'adapter au système scolaire traditionnel, jusqu'à la question de l'insertion professionnelle, plus problématique.

Les enfants et jeunes accompagnés par le SESSAD présentent un trouble global des fonctions cognitives ayant un impact sur leurs apprentissages dans la vie quotidienne, scolaire, sociale, dans le développement de leur personnalité et de leur relation aux autres.

Ainsi, ces troubles handicapent l'enfant/le jeune dans son développement et dans ses aptitudes à fréquenter l'école et à interagir dans son contexte environnemental et social.

Ces difficultés nécessitent un accompagnement spécifique pour soutenir le jeune afin qu'il puisse mieux comprendre, élaborer, faire des liens, réfléchir, pour mettre en jeu son

intelligence. L'expression de ces difficultés peut revêtir différentes manifestations, en lien avec l'histoire singulière de chacun où se construisent le sentiment de valeur personnelle et la confiance en soi.

Le service accompagne l'enfant et sa famille dans le souci de sa qualité de vie.

L'action du SESSAD se concentre sur les conséquences des troubles de l'enfant/du jeune et vise à en atténuer l'impact sur sa vie scolaire, familiale et sociale.

2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

L'expression du jeune est encouragée et valorisée à travers la co-construction du projet personnalisé, l'accompagnement par les professionnels du service, les groupes de paroles et d'activités.

« Le jeune en situation de handicap est le principal acteur de son parcours. D'abord parce qu'il est souvent le mieux placé pour connaître ses capacités et ses limites mais aussi parce qu'il ressent et réagit de façon particulière au regard et à la considération que lui porte sa famille et son environnement » RBPP sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, HAS

L'expression et la participation des familles se font au travers d'enquêtes de satisfaction et par la co-construction du projet personnalisé du jeune.

Réfléchies en équipe, les enquêtes de satisfaction sont proposées une fois par an aux familles. Elles permettent d'évaluer leur satisfaction quant à la prise en charge du SESSAD (accueil, rythme, fonctionnement...).

La dynamique collective est parfois complexe à mettre en place au sein d'un service d'accompagnement à domicile. Toutefois, les jeunes et leurs familles sont régulièrement sollicités par le service (ex : réécriture du projet d'établissement, actions de groupe, évènements associatifs...).

Pour l'instant, pour des motifs individuels et divers, très peu de parents répondent présents à ces sollicitations.

3. PLACE DE L'ENTOURAGE

Comme nous le verrons dans la partie suivante, l'entourage et la famille ont une place essentielle dans l'accompagnement de l'enfant et du jeune au SESSAD

« Outre le respect des droits et obligations liés à l'autorité parentale, l'enjeu pour les parents est d'être considérés par les professionnels dans leurs besoins de conseil et d'accompagnement, mais aussi reconnus comme ceux qui connaissent au plus près et au quotidien la situation de l'enfant »

RBPP sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, HAS

Les places et les rôles respectifs des parents et du SESSAD sont co-construits et revus régulièrement au cours de l'élaboration et de la poursuite du projet d'accompagnement de l'enfant.

La dimension familiale ne se limite pas aux parents de l'enfant/du jeune. Elle peut être étendue à la fratrie et/ou à la famille élargie, si nécessaire.

Les échanges avec les familles se font de manière :

- Formelle : lors de rendez-vous à domicile ou au service, d'entretiens téléphoniques, de réunions d'évaluation des projets personnalisés, de rencontres avec les partenaires.
- Informelle : lors du suivi des enfants/ des jeunes à domicile, au service, auprès d'acteurs du réseau partenarial.

D. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

1. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

a. Accueil / Projet personnalisé / fin de prise en charge

La dimension familiale est essentielle dans l'action du service. La famille est l'interlocuteur privilégié de l'équipe et l'un des principaux acteurs du projet de l'enfant/du jeune.

Le SESSAD favorise et développe des temps d'échanges réguliers et de rencontres avec les parents en présence de l'enfant/du jeune, tout en respectant leur cheminement par rapport à la situation de handicap.

La protocolisation des démarches d'admission, d'accueil, de fin de prise en charge et de suivi du Projet Personnalisé est développée dans les prestations du PR API.

b. Modalités de prises en charge

Le SESSAD propose des accompagnements individuels et/ou collectifs.

Ces derniers sont définis à partir des besoins de l'enfant/du jeune et sont déclinés dans son projet personnalisé.

L'accompagnement proposé par l'équipe pluridisciplinaire peut revêtir plusieurs aspects :

- ✓ Les interventions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et paramédicales se font dans les lieux de vie habituels de l'enfant/du jeune.
L'école (maternelle, élémentaire, collège, lycée...), les centres de formation, les lieux d'accueils périscolaires, le domicile de l'enfant/ du jeune, les ludothèques et bibliothèques, les associations sportives et de loisirs, les entreprises, sont les lieux d'intervention privilégiés des prises en charge par le SESSAD.
- ✓ Une partie de la prise en charge peut se dérouler dans les locaux du service.
- ✓ Si une orientation en établissement spécialisé est envisagée, le travail avec la structure d'accueil est formalisé et organisé en amont et un accompagnement vers ce nouvel établissement ou service est proposé à la famille.

Ces différentes modalités d'accompagnement sont, bien entendu, non exhaustives. En effet, elles varient en fonction des besoins de chaque jeune et de son projet personnalisé. Les modalités d'accompagnement sont régulièrement réévaluées par l'équipe du SESSAD.

2. ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

Un objectif permanent de l'accompagnement par le SESSAD est de mettre en place les conditions d'acquisition et de développement des capacités cognitives et motrices, de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant ou du jeune en vue de le maintenir dans son milieu ordinaire de vie.

Il se concrétise par diverses aides et prestations possibles :

Soutien au développement des potentialités cognitives, affectives et corporelles de l'enfant ou de l'adolescent

Observation et évaluation des besoins de l'enfant, du jeune
Développement des compétences cognitives
Eveil et stimulation des fonctions psychomotrices
Développement de la communication, des interactions et habiletés sociales
Soutien au développement de la personnalité

Suivi médical, coordination et mise en œuvre des actions de rééducations

Orientation vers des centres référents et démarches de diagnostics

Soutien à l'acquisition de repères par rapport à la vie quotidienne, sociale et culturelle

Apprentissage de l'autonomie au quotidien dans le cadre de vie de l'enfant, du jeune

Soutien à l'insertion scolaire et préprofessionnelle

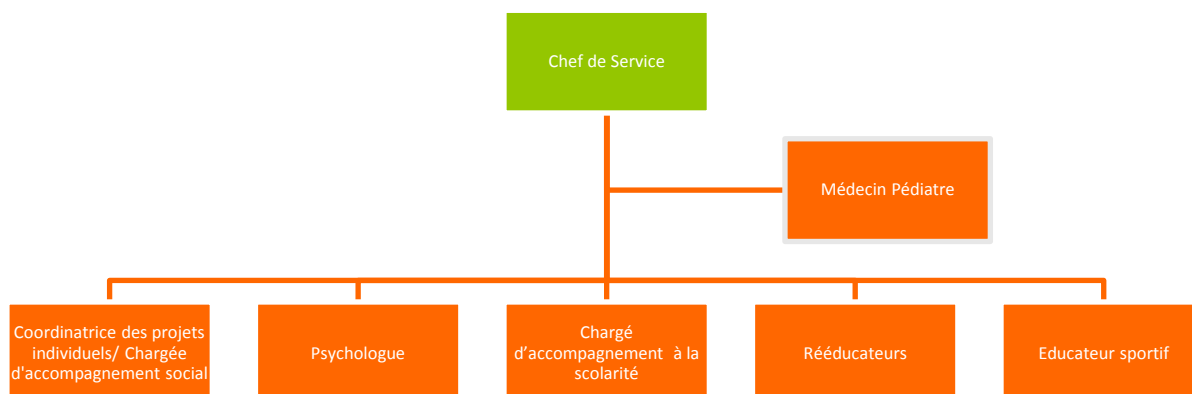
Accompagnement et soutien de l'enfant dans son milieu scolaire
Accompagnement et soutien du jeune dans son projet scolaire et de formation préprofessionnelle et professionnelle

Mise en relation vers les services adaptés du droit commun

Soutien aux familles

Soutien et échanges avec la famille au sujet de la situation de l'enfant ou du jeune
Echanges sur les questions éducatives, sur le quotidien et sur les perspectives à court et à long terme
Eclairage sur le handicap

a. Organigramme



b. Communication et travail collectif

La démarche pluridisciplinaire s'inscrit dans une construction partagée et continue, support du travail en équipe. C'est une base pour la qualité des prestations.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets collectifs et individuels sont favorisées par des temps de réunions hebdomadaires.

Le travail s'organise selon un rythme établi sur un calendrier fixe :

- La réunion d'équipe pluridisciplinaire :

Chaque mardi, cette rencontre permet aux différents professionnels de partager des informations concernant le fonctionnement et l'organisation du service, de coordonner les projets collectifs et d'élaborer des objectifs de travail concernant les accompagnements et les situations des jeunes suivis.

Elle est animée par le Chef de Service.

- Les réunions d'évaluation et de projets personnalisés :

Cette réunion rassemble les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que les intervenants extérieurs en lien avec l'accompagnement de l'enfant/ du jeune.

Lors de cette rencontre le projet de chaque enfant/jeune est discuté/ réévalué.

Elle est animée par la coordinatrice de projet individuel (CPI)

Les comptes rendus de ces réunions ainsi que les informations nécessaires au suivi des jeunes sont enregistrés dans le dossier de l'utilisateur, via OGIRYS. Ce système d'information est un vecteur intéressant de communication interne.

Des temps de travail entre professionnels des différents établissements rattachés au même processus sont organisés afin de favoriser les réflexions sur les pratiques ou des projets spécifiques.

3. L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

a. Description du site et secteur d'intervention

Le SESSAD propose une offre de service du lundi au vendredi, ainsi qu'une partie des vacances scolaires.

Le SESSAD partage ses locaux avec le CAMSP. Ceux-ci sont situés sur le site du NEUENBERG - 38 rue du Pasteur Herrmann à INGWILLER- dans un bâtiment qui héberge l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, le Centre de Périnatalité et la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Le SESSAD bénéficie d'un espace situé au deuxième étage du bâtiment, avec ascenseur. Il comprend des pièces dédiées au travail administratif et aux prises en charge.

Le territoire couvert par le service est de 20 kilomètres autour d'INGWILLER. Il s'étend vers SAVERNE, HOCHFELDEN, NIEDERBRONN, HAGUENAU, WINGEN SUR MODER.

b. Partenariats

Le SESSAD est un service de proximité qui vise à favoriser l'inclusion du jeune dans son environnement.

Les professionnels du SESSAD travaillent en partenariat avec :

✓ Les établissements, services de l'Education Nationale et de la formation

Le SESSAD est en relation avec les enseignants référents du territoire de santé numéro 1, ainsi qu'avec les établissements scolaires dont ils dépendent.

Des rencontres sont organisées régulièrement entre les professionnels du SESSAD, les enseignants et psychologues scolaires. Les professionnels du SESSAD interviennent dans les écoles et participent aux réunions d'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS).

Des rencontres d'information et de sensibilisation sont organisées chaque année auprès des enseignants du secteur. Ces échanges permettent d'organiser nos missions complémentaires auprès des jeunes.

Le service est également en lien avec les structures de la formation et de l'insertion professionnelle (Missions locales, CAP Emploi...)

✓ **Les établissements médico-sociaux de l'APH des Vosges du Nord et hors association**

Lorsqu'une orientation est décidée, le service assure un relais vers les structures médico-sociales. Il organise des réunions en amont ou en aval selon qu'il prend ou passe le relais.

✓ **Les dispositifs médicaux et paramédicaux**

Le service peut orienter les parents vers des médecins et des services hospitaliers adaptés, ainsi que vers des centres de références (par exemple : autisme ou troubles des apprentissages).

Un partenariat, sous forme de convention et d'échanges directs, est établi avec les professionnels libéraux intervenant sur le secteur et à proximité du domicile des enfants suivis (médecins, infirmiers, rééducateurs).

✓ **Les partenaires sociaux**

Des concertations sont organisées avec les services de la protection de l'enfance pour délimiter les actions de chacun et assurer une cohérence au suivi de l'enfant/du jeune et à sa famille.

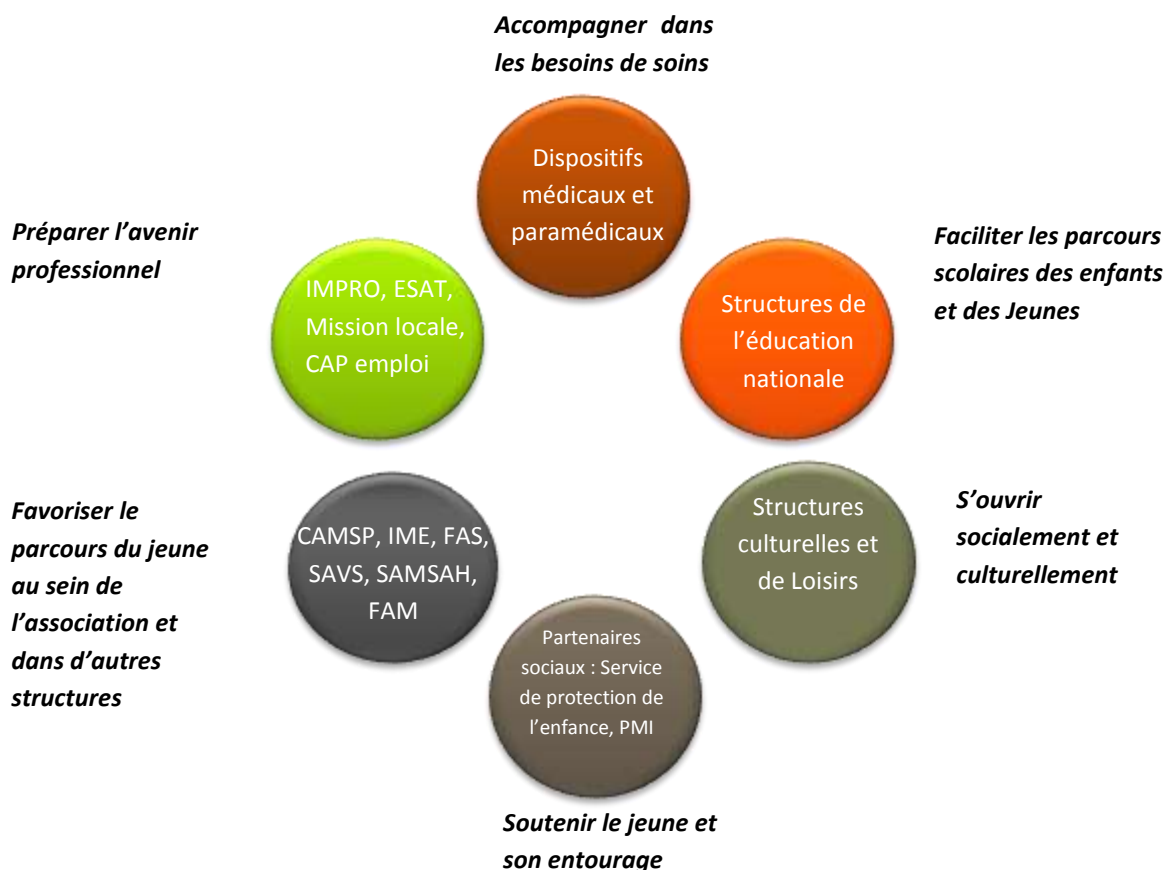
✓ **Les partenaires socioculturels**

Des accompagnements dans les activités de socialisation peuvent être menés au sein des structures de la culture et des loisirs.

Le service peut entretenir des relations partenariales avec les centres périscolaires et socio-culturels des secteurs géographiques des enfants accueillis.

De manière générale, les partenaires extérieurs (SPE, partenaires du soin, psychologues scolaires...) sont conviés aux réunions de suivi du jeune et participent de ce fait à la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Au-delà de ces réunions organisées, les échanges entre professionnels sont réguliers.



E. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention qui fondent l'organisation du SESSAD reposent sur une démarche bienveillante. Ils portent sur le respect de la singularité de chaque jeune et le soutien des parents dans leur fonction éducative.

L'intervention des professionnels du SESSAD auprès de l'enfant/ du jeune, s'inscrit ainsi dans la recherche permanente d'un équilibre entre le jeune, l'intervention des professionnels et son environnement (familial, scolaire et social)

Dans cet accompagnement, nous nous situons au cœur de la recommandation suivante :
« Aider les parents à coordonner les interventions autour de leur enfant et les soutenir dans leurs responsabilités parentales, sans se substituer à eux, mais au contraire en reconnaissant et en mobilisant leurs compétences et leur expertise en complémentarité de celles des professionnels ».

RBPP sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, HAS

Pour ce faire, nous nous reposons sur les principes suivants :

- Nous accordons lors de nos réunions de service hebdomadaire une place importante à l'échange pluri-professionnel au sujet des situations des jeunes.
- Une valeur forte est donnée au projet personnalisé du jeune et à sa co-construction avec la famille. Il est notre guide de travail.
- L'action du SESSAD est adaptée au cheminement des parents quant 'à la prise de conscience des compétences et des difficultés de leur enfant. Cette action vise à faire bouger ce cheminement.
- Les professionnels s'inscrivent dans une démarche de formation continue, et d'adaptation perpétuelle de leurs actions aux particularités des situations familiales (approche systémique, ouverture culturelle, sociale...)
- L'intervention à domicile se fait dans le plus grand respect de la temporalité de la famille, en respectant les conditions données par la famille ainsi que son accord.

F. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD est centrée sur les métiers du social, de l'éducation et du soin. Elle s'inscrit dans une logique de travail transversale, partenariale et s'adapte aux besoins de l'enfant ou du jeune et de sa famille.

Son action s'organise en concertation avec les différents partenaires investis auprès d'eux (Education Nationale, CMPP, CMP, Hôpital de Jour, services hospitaliers, orthophonistes, SPE...)

L'équipe du SESSAD comprend :

- **Un Chef de Service pédagogique**

Il anime et coordonne l'équipe du SESSAD et veille à la cohérence des actions et des projets concernant l'enfant. Il est responsable de la mise en œuvre du projet de service et veille à son actualisation régulière dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Il valide les admissions les sorties. Il est le garant de la bientraitance dans le service.

Le Chef de Service participe aux travaux de l'équipe de Direction et coordonne le processus EDUC du Système de Management par la Qualité.

- **Un Médecin Neuropédiatre**

Il veille à la cohérence de l'action médicale/paramédicale et valide d'un point de vue médical le projet de soin et d'accompagnement du jeune. Il reçoit les familles et le jeune en consultation et évalue le développement global de l'enfant et les besoins en soins. Il a également un rôle d'information des familles et assure un lien avec les partenaires médicaux.

- **Un Ergothérapeute**

Par le biais d'activités ludiques et adaptées, l'ergothérapeute tend à :

- permettre à l'enfant d'être autonome en classe (prise de note manuscrite ou informatique, organisation, rangements etc.)

- améliorer la motricité fine, les coordinations

- proposer les adaptations, moyens et stratégies de compensation pertinentes

Son action vise ainsi à favoriser l'autonomie et l'indépendance du jeune au quotidien (école, domicile, lors des loisirs etc.)

- **Une Coordinatrice de projets individuels, chargée d'accompagnement social**

Elle est la personne référente qui centralise les informations et coordonne les suivis (planification des rendez-vous médicaux, Taxi...). En contact direct avec les familles et les partenaires, elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute demande ou question concernant le projet de l'enfant/du jeune. Elle veille au suivi des projets personnalisés et accompagne la famille dans la construction des dossiers MDPH en lien avec le projet et les orientations.

Elle suit la partie administrative et mène un lien régulier avec les différents partenaires. Parallèlement, elle mène des ateliers à visée de socialisation, de culture, de loisirs et de citoyenneté.

- **Une Chargé d'accompagnement à la scolarité**

Cette éducatrice est la personne ressource qui suit les relations scolaires et périscolaires avec les établissements. Elle médiatise les relations de l'enfant avec son environnement scolaire et facilite la triangulation enfant/famille-école-SESSAD. Elle mène des activités qui participent au soutien des apprentissages et aux habiletés sociales. Elle participe aux réunions de Suivi de la Scolarisation (ESS).

Elle est attentive à privilégier le bien-être de l'enfant et du jeune dans sa vie d'élève. Il soutient son autonomie face aux apprentissages pour favoriser sa scolarité et sa vie future de jeune adulte.

- **Une Psychologue**

Elle participe à l'observation, l'évaluation et l'analyse de la situation de l'enfant, du jeune. Elle assure une écoute et un soutien pour l'enfant et sa famille de manière générale, pour les difficultés particulières de chacun et pour les questions liées au handicap.

Selon les besoins, elle assure un lien avec les partenaires extérieurs.

- **Un Educateur sportif**

Il propose des activités collectives, ludiques, corporelles adaptées aux besoins des enfants et des jeunes. Ces activités ont pour but de se découvrir, de s'investir, de partager et de collaborer.

Dans le respect du secret partagé, différentes réunions sont organisées entre les professionnels du service afin de suivre l'évolution de l'enfant, du jeune et de garantir la qualité et la pertinence de son accompagnement.

Ainsi chaque professionnel avec la spécificité de son approche participe à l'élaboration commune du projet de chaque enfant/jeune.

G. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

- Renforcer l'assise territoriale du SESSAD (participation d'un professionnel du SESSAD à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH, participation aux conférences sur le territoire...)
- Renforcer le lien avec les autres SESSAD, favoriser le travail en réseau.
- Favoriser la participation des jeunes, des familles à la vie du service (réadapter les enquêtes de satisfaction, proposer des rencontres familles...)
- Favoriser le lien avec les structures/services en aval et en amont du SESSAD (CAMSP, IME, ESAT, FAS, SAVS-SAMSAH), afin de faciliter la notion de parcours du jeune.
- Face au constat du nombre croissant d'adolescents, de jeunes adultes, diagnostiqués TSA accompagnés par le SESSAD ou inscrits sur liste d'attente : Nécessité de développer un poste de chargé d'insertion pour accompagner ces jeunes dans des formations qualifiantes, une insertion professionnelle (Développement d'un SESSAD Pro).
- Mutualiser les moyens avec les autres services de l'association (exemple : plateforme autisme de l'IME), afin de développer les prises en charge en matière de rééducation, de soins et d'accompagnements éducatifs (professionnels paramédicaux, éducateurs...)